

DIX-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE
DE LA SANTÉ



A18/P&B/Min/13
18 mai 1965

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA TREIZIÈME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Mardi 18 mai 1965 à 9 h.30

PRESIDENT : Dr A. L. MUDALIAR (Inde)

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Projet de cinquième rapport de la Commission	2
2. Proposition visant la création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé	2

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées au Chef du Service des Actes officiels, Organisation mondiale de la Santé, Palais des Nations, Genève (Suisse) avant le 30 juin 1965.

1. PROJET DE CINQUIEME RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET
(document A18/P&B/20)

A la demande du PRESIDENT, le Dr VOVOR (Togo), Rapporteur de la Commission,
donne lecture du projet de cinquième rapport de la Commission du Programme et du Budget.

Décision : Le projet de cinquième rapport est adopté.

2. PROPOSITION VISANT LA CREATION D'UN CENTRE MONDIAL DE RECHERCHE POUR LA SANTE :
Point 2.6.1 de l'ordre du jour (résolutions WHA17.37 et EB35.R29; Actes officiels No 140, annexe 21; documents A18/P&B/9 et Add.1, A18/P&B/9, annexe III, Rev.1 et Corr.1, A18/P&B/WP/1 et Corr.1, A18/P&B/WP/2, A18/P&B/WP/3, A18/P&B/Conf. Doc. No 8 et Corr.1 et Add.1 et 2, A18/P&B/Conf. Doc. No 12)

Le PRESIDENT appelle l'attention sur les nombreux documents préparés pour ce point de l'ordre du jour. Parmi eux figure un projet de résolution sur la création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé (document A18/P&B/Conf. Doc. No 8), proposé conjointement par les délégations suivantes : République fédérale d'Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Irak, Iran, Israël, Malte, République Arabe Unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela. Ce projet est ainsi conçu :

"La Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné la proposition du Directeur général visant la création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé et la recommandation du Conseil exécutif à ce sujet;

Reconnaissant la nécessité d'une expansion planifiée des activités du personnel de l'OMS pour la coordination et le soutien de la recherche médicale, le développement de l'épidémiologie et l'application des progrès réalisés dans la technique de la communication; et

Estimant en outre que la meilleure manière de développer les centres de recherche médicale consacrés à l'étude de problèmes de santé particuliers et exigeant, s'ils étaient créés, une participation débordant le cadre national, consisterait à ce que les centres fonctionnent en association étroite avec l'Organisation, mais soient financés et exploités à l'échelon national ou régional par les pays qui portent un intérêt particulier à ces problèmes et qui possèdent les ressources nécessaires,

1. REMERCIE le Directeur général et ses conseillers scientifiques de l'étude effectuée;
2. AUTORISE le Directeur général à prendre les mesures nécessaires pour développer les services de personnel de l'OMS dans les domaines de l'épidémiologie, de l'application des progrès réalisés dans la technique de la communication, et des systèmes de centres de référence;
3. PRIE le Directeur général de préparer un programme pour atteindre les objectifs indiqués au paragraphe 2 ci-dessus, et de le soumettre à la trente-septième session du Conseil exécutif;
4. PRIE le Directeur général de continuer à étudier le rôle de l'Organisation dans la promotion de la recherche médicale, spécialement en ce qui concerne les besoins mondiaux de centres consacrés à des recherches sur des problèmes de santé particuliers et les modalités d'association de ces centres avec l'OMS, et de faciliter l'intensification des recherches nationales ou régionales sur des problèmes particuliers; et
5. PRIE le Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif et à la Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès réalisés dans l'exécution de ce programme. "

Le Président invite le Président du Conseil exécutif à présenter la résolution EB35.R29 adoptée par le Conseil à sa trente-cinquième session.

Le Dr TURBOTT, représentant du Conseil exécutif, donne lecture de la résolution EB35.R29. Il explique que la proposition visant la création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé a donné lieu à des discussions prolongées pendant la trente-cinquième session du Conseil exécutif. Il a fallu quatre séances pour parvenir à concilier les avis divergents sous la forme d'une résolution unique. Les membres du Conseil ont eu ainsi l'occasion de préciser, de rectifier ou d'ajuster leurs points de vue, le compromis finalement adopté reflétant donc l'opinion de la majorité.

La résolution a été votée sans opposition par quatorze voix et huit abstentions. Le préambule exprime les vues de ceux qui estiment que le Centre de Recherche proposé aidera à résoudre les grands problèmes de la santé, tout en faisant place à l'avis de ceux qui considèrent que son apport principal se limitera à la recherche épidémiologique et à l'analyse des informations sanitaires et biomédicales. Les paragraphes du dispositif reprennent cette double opinion. Le Conseil exécutif a autorisé le Directeur général à soumettre à la Commission des propositions d'action assez larges, de même que des mesures portant sur les domaines plus limités dont il vient d'être question.

Le PRESIDENT invite le Directeur général à présenter le point 2.6.1 de l'ordre du jour.

Le DIRECTEUR GENERAL n'aura pas à entrer dans les considérations techniques et autres qui sont à la base de la proposition visant à créer un Centre mondial de Recherche pour la Santé. Ces questions ont été traitées en détail dans les rapports

des Conseillers scientifiques (Actes officiels No 140, annexe 21, appendices 1, 2 et 3), ainsi que dans les débats précédents du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé. Il est cependant nécessaire de dissiper quelques malentendus qui semblent être nés autour de cette proposition.

La proposition soumise à la Commission est conforme aux directives données par le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé. Elle tient compte également, dans toute la mesure du possible, des opinions exprimées par divers Etats Membres. Elle s'inspire en outre de l'avis formulé par le Comité consultatif de la Recherche médicale, qui a examiné la première proposition discutée à la Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en 1964. Il s'agit donc d'une refonte de la proposition initiale, à la fois plus précise et plus modeste dans ses ambitions. Les deux versions procèdent toutefois du même raisonnement technique fondamental, qui se ramène à reconnaître la nécessité d'un organisme approprié pour effectuer les recherches scientifiques du type requis. Le Comité consultatif de la Recherche médicale a fortement appuyé "l'intention de renforcer les types de programmes d'investigation épidémiologique que l'OMS est uniquement qualifiée pour entreprendre, en créant un Centre mondial de Recherche pour la Santé comprenant une Division de l'Epidémiologie et une Division scientifique et technique de la Communication". Le Comité consultatif a en outre déclaré qu'il "était favorable à la création d'une Division de la Recherche biomédicale, mais préconisait que, dans l'ensemble, le centre projeté soit d'abord conçu à petite échelle et que des travaux de la Division de la Recherche biomédicale ne portent que sur des secteurs restreints de la science fondamentale, ayant des rapports soutenables avec le vaste programme de recherches épidémiologiques dont, selon le Comité, l'Organisation

mondiale de la Santé devrait principalement continuer à s'occuper". Le projet de résolution que le Directeur général a soumis à la Commission, en annexe 4 au document A18/P&B/9, suit précisément ces recommandations : il prévoit la poursuite de recherches en épidémiologie et dans la science de la communication, tout en limitant la recherche biomédicale aux travaux de laboratoire concernant les problèmes épidémiologiques (principalement de médecine tropicale). La question des laboratoires de recherche biomédicale en toxicologie est renvoyée pour étude et examen ultérieurs par le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé, ainsi que l'a demandé le Conseil exécutif dans sa résolution EB35.R29.

Quant au projet de résolution présenté par un certain nombre de délégations (document A18/P&B/Conf.Doc. No 8), le Directeur général est d'avis que son adoption aurait pour effet d'enterrer l'idée d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé. Au lieu d'aborder l'étape logique suivante dans l'accomplissement de sa mission - qui est la recherche biomédicale - si laborieusement poursuivie depuis les débuts du programme d'intensification des recherches médicales en 1958, l'Organisation négligerait en réalité ses responsabilités envers l'humanité et accepterait un statu quo, voire une régression. Il ne suffit pas de développer les services de personnel en épidémiologie ni de mettre en application les progrès des techniques de la communication. L'Organisation doit aussi effectuer des recherches et mettre au point les nouvelles techniques nécessaires à l'épidémiologie et à la science de la communication, de façon à pouvoir les étendre à l'information sanitaire et aux problèmes biomédicaux. Ces techniques font encore défaut, et les problèmes sont tels qu'ils ne peuvent pas être résolus par des efforts à l'échelle nationale, même avec les encouragements et la coordination de l'OMS. Il s'agit de problèmes mondiaux tels que la création de systèmes de détection

et de surveillance internationale applicables aux maladies transmissibles et aux effets nocifs des agents thérapeutiques et des contaminants du milieu, ainsi que les aspects épidémiologiques des grandes maladies. Le Directeur général appelle l'attention sur les mémorandums reçus de la Société internationale de Cardiologie, de l'Union internationale contre la Tuberculose et de l'Union internationale contre le Péril vénérien et les Tréponématoses (documents A18/P&B/WP/1, A18/P&B/WP/2 et A18/P&B/WP/3), dans lesquels ces organisations insistent sur la nécessité de méthodes nouvelles et sur les moyens appropriés pour les mettre au point.

Les administrations nationales de la santé ont reconnu la nécessité de créer des services indépendants de recherche scientifique, car la recherche sanitaire et biomédicale est distincte de l'administration de la santé. Il est temps pour l'OMS de prendre des mesures analogues et d'envisager les moyens d'attaquer à l'échelle internationale les problèmes qui ne peuvent être résolus autrement. Le Directeur général a l'espoir que l'Assemblée de la Santé voudra bien reconnaître ces faits et prendre les mesures voulues pour assurer un progrès continu sur le plan mondial.

L'Assemblée de la Santé doit prendre une décision claire. Si elle souhaite qu'aucune étude ne soit plus entreprise et que l'idée d'un Centre mondial pour la Santé soit abandonnée, ou que la question soit laissée en suspens pour l'instant, elle doit le dire sans équivoque, de façon que le Directeur général sache comment orienter son action future.

Le PRESIDENT déclare la discussion ouverte. Il attire l'attention de la Commission sur les deux projets de résolution qui lui sont proposés : a) la résolution figurant dans le document A18/P&B/9, annexe 4, et b) la résolution figurant dans le document A18/P&B/Conf.Doc. No 8.

Le Dr KRAUS (Yougoslavie) rappelle que sa délégation a indiqué, lors du débat général, que l'OMS doit s'inspirer des connaissances et des conceptions les plus modernes. Le progrès dépend essentiellement de la recherche; or la recherche médicale moderne exige un matériel coûteux et un personnel hautement qualifié, et la plupart des pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour se les procurer. Il est donc indispensable de recourir à la collaboration internationale et aux échanges d'informations scientifiques, afin que tous les peuples puissent profiter de certains au moins des progrès qui sont réalisés dans d'autres pays. Mais la collaboration entre les pays ne suffit pas. Les programmes de l'OMS, comme l'éradication du paludisme ou de la variole, ont obligé l'Organisation à faire elle-même certaines recherches afin de faciliter la réalisation de ses objectifs humanitaires.

La délégation yougoslave estime que l'idée de créer un Centre mondial de Recherche pour la Santé est judicieuse et doit être, par conséquent, acceptée. Au cours des réunions tenues par les conseillers scientifiques, des arguments convaincants ont été avancés en faveur de l'établissement d'un tel centre, et le Conseil exécutif a examiné à nouveau la question lors de sa trente-cinquième session. On trouve aussi dans le rapport du Directeur général des justifications plus que suffisantes. De nombreuses maladies, les unes infectieuses, les autres chroniques et dégénératives, sont très largement répandues; les réactions fâcheuses à certains médicaments et contaminants du milieu posent également des problèmes dans tous les pays; il existe, en outre, de nombreux

autres sujets de recherche se rattachant à l'utilisation des pesticides ainsi qu'à la pollution de l'air et à ses répercussions biologiques sur les populations. Ces constatations font clairement ressortir la nécessité d'intensifier la recherche dans différents domaines biomédicaux. Des travaux de ce genre ont déjà été entrepris à l'échelon national, et aussi par l'OMS, mais dans une mesure restreinte; la création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé constituerait un apport majeur au développement de ces études. En outre, on disposerait ainsi d'un organisme capable d'effectuer les recherches indispensables à l'exécution des grands programmes de l'OMS.

Le Centre envisagé permettrait également d'assurer une meilleure coordination des recherches poursuivies sur le plan national. Il pourrait aider les pays en voie de développement à mettre en oeuvre des projets d'importance vitale pour eux, mais qu'ils ne seraient pas en mesure d'entreprendre eux-mêmes par suite du coût prohibitif du matériel moderne de recherche. Convenablement appliquée, la science pourrait libérer les peuples des pays en voie de développement des fléaux séculaires de l'humanité. La Yougoslavie reconnaît pleinement que les résultats de la recherche scientifique doivent être respectés et protégés, mais elle estime qu'il convient de les rendre accessibles à toute l'humanité dans des conditions d'égalité. La Constitution de l'OMS proclame que la santé constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale. La Yougoslavie estime qu'un Centre mondial de Recherche pour la Santé permettrait d'atteindre plus facilement ces buts.

Afin de réaliser concrètement le projet de création d'un tel Centre, il est indispensable de résoudre d'abord le problème du financement, ainsi que l'indique clairement le rapport du Directeur général. Les frais de fonctionnement de ce Centre ne peuvent pas être supportés par le budget ordinaire de l'OMS, et il convient par conséquent de chercher des sources supplémentaires de fonds. Les modalités doivent donc être étudiées avec soin : il ne faut pas que l'obligation de participer au financement du Centre soit imposée à des pays qui ne seraient pas en état de le faire en raison de leur situation économique..

La délégation yougoslave approuve la proposition visant à créer un Centre mondial de Recherche pour la Santé, et elle accepte, par conséquent, le projet de résolution contenu dans l'annexe 4 du document A18/P&B/9. Elle a, d'autre part, examiné attentivement le projet de résolution figurant dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8, mais regrette de ne pas pouvoir appuyer cette proposition, car celle-ci se borne à autoriser le Directeur général à développer les services de personnel de l'OMS dans les domaines de l'épidémiologie et de l'application des progrès réalisés dans la technique de la communication. Or ces activités ont été examinées au cours des diverses sessions de l'Assemblée mondiale de la Santé, lors de la discussion du budget de l'OMS; le projet de résolution n'apporte aucun élément nouveau, se bornant à répéter ce qui existe déjà. C'est pourquoi la délégation yougoslave ne saurait l'approuver.

Le Professeur MACUCH (Tchécoslovaquie) rappelle que, comme l'a dit en séance plénière le chef de la délégation tchécoslovaque, son pays estime très intéressante la proposition du Directeur général tendant à créer un Centre mondial de Recherche pour la Santé. La

délégation tchécoslovaque partage pleinement l'opinion de la majorité des délégués, selon laquelle la recherche n'est pas seulement une question de moyens, mais exige avant tout des cerveaux, de l'imagination et une bonne préparation. Le recrutement d'hommes doués pour la recherche intéresse l'humanité entière et ne constitue donc pas une question d'ordre purement national ou régional. Il existe des problèmes scientifiques entièrement nouveaux qui appellent des solutions dans les domaines de l'épidémiologie, des réactions toxiques aux médicaments, de la contamination du milieu, des maladies cardiovasculaires - questions qui toutes figurent au premier plan des préoccupations sanitaires mondiales. Un programme de recherche devrait être établi sur une base mondiale, avec des laboratoires de recherche collaborant étroitement sous une direction centrale.

A l'appui de la proposition du Directeur général, le Gouvernement tchécoslovaque désire offrir les ressources de ses laboratoires pour la recherche, tout particulièrement dans les domaines de l'épidémiologie, des maladies transmissibles et des maladies cardiovasculaires; la Tchécoslovaquie créerait également des conditions favorables de travail pour les chercheurs venant de pays étrangers.

Le Professeur PESONEN (Finlande) observe que les décisions qui seront prises à la Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé auront des incidences considérables sur l'ensemble des travaux futurs de l'OMS; la question doit, par conséquent, faire l'objet d'une étude très approfondie. Le but de l'OMS, comme le dit sa Constitution, est d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. Depuis la création de l'Organisation en 1948, des progrès importants ont été réalisés vers cet

objectif. Les recherches intensives qui ont été effectuées dans de nombreux laboratoires nationaux sous l'égide de l'OMS ont permis de mettre au point de nouvelles méthodes pour l'amélioration des services de santé publique et d'élaborer des techniques modernes permettant de combattre un grand nombre des maladies les plus dangereuses. On ne saurait contester l'importance des progrès réalisés dans de multiples domaines de la médecine, mais la plupart des maladies chroniques et dégénératives n'ont pas encore été vaincues : l'artériosclérose et le cancer sont causes d'une mortalité précoce et entraînent de grandes souffrances, bien des maladies contagieuses continuent de sévir. En outre, le développement des techniques industrielles modernes a fait surgir de nouveaux dangers pour la santé et le problème de la protection de l'humanité contre ces risques nouveaux attend encore sa solution.

Des efforts considérables ont été accomplis dans de nombreux laboratoires nationaux en vue de résoudre les problèmes actuels, mais de très grandes lacunes subsistent encore dans les connaissances scientifiques. Cette situation est peut-être due, en partie, à l'insuffisance des fonds disponibles pour la recherche; il existe toutefois d'autres causes plus fondamentales. Des recherches limitées au domaine de la médecine ne permettent plus aujourd'hui de résoudre les grands problèmes médicaux et de santé publique de notre époque. Il est indispensable de collaborer avec les chercheurs d'autres disciplines, telles que la physique, la chimie, la biologie, les mathématiques, la génétique, etc. Il est peut-être plus nécessaire encore d'assurer aux chercheurs des conditions favorables de travail et de mettre à leur disposition des laboratoires

modernes parfaitement outillés. Aucun pays Membre de l'Organisation ne possède toutes les ressources qu'il faut pour prendre seul une initiative de ce genre; celle-ci ne peut être réalisée que sur une base internationale, grâce à la mobilisation des ressources de l'ensemble des pays. Les problèmes avec lesquels l'Organisation est aux prises sont d'une telle ampleur que de nouvelles méthodes s'imposent.

Abordant l'examen des documents soumis à la Commission, le représentant de la Finlande observe qu'on a pu se convaincre depuis plusieurs années de la nécessité de concentrer les efforts des pays Membres sur la solution des problèmes fondamentaux. La Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé a mis l'accent sur ces problèmes ainsi que sur l'importance des services d'information et de communication. Cette Assemblée a estimé qu'il est souhaitable de mettre à profit les derniers progrès des sciences et des techniques de la communication en vue d'améliorer et de coordonner l'échange mondial de renseignements sur les problèmes de santé et les recherches médicales. Elle a donc autorisé le Directeur général à convoquer trois groupes de conseillers scientifiques chargés d'examiner si la mise en place d'une nouvelle structure, sous forme de Centre mondial de Recherche pour la Santé, paraît souhaitable ou nécessaire, ou s'il serait possible de mener à bien les activités de ce genre en utilisant et en développant au besoin - les organismes nationaux et internationaux existants.

Le représentant de la Finlande cite plusieurs passages de l'annexe 21 des Actes officiels No 140, qui font ressortir les raisons justifiant une action internationale comme celle qui est envisagée dans le projet de création d'un Centre mondial

de Recherche pour la Santé. Il est clairement dit dans le Rapport que tous les efforts doivent être entrepris en vue de donner effet aux recommandations en question qui sont d'une importance vitale. D'autre part, trois importantes organisations non gouvernementales, qui s'occupent respectivement de cardiologie, de tuberculose, des maladies vénériennes et des trépanomatoses, ont fait parvenir au Directeur général des communications dans lesquelles elles se félicitent de la proposition tendant à ce que l'OMS crée un Centre mondial de Recherche pour la Santé.

Ces diverses considérations amènent à conclure que l'OMS doit prendre des mesures en vue de promouvoir et de coordonner la recherche sur les questions mentionnées dans les documents actuellement examinés. Une action efficace permettrait d'écartier les obstacles qui continuent à freiner les efforts de l'OMS dans l'accomplissement des tâches qui lui sont imparties par sa Constitution, et l'une des formes les plus utiles de cette action serait la création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé.

On a exprimé la crainte qu'un tel Centre n'exerce un tel pouvoir d'attraction sur les chercheurs que les pays finiraient par perdre leurs meilleurs savants. Le représentant de la Finlande ne partage pas cette appréhension. L'une des tâches du Centre consistera en effet à former davantage de savants et le monde se trouvera enrichi par ces contingents de spécialistes de premier ordre ayant reçu une formation particulièrement soignée, qui pourront s'attaquer aux grands problèmes de santé.

La question qui se pose est de savoir à quel moment et de quelle façon le centre envisagé devra être créé. Les aspects financiers doivent être étudiés attentivement et il serait sage de procéder par étapes. Au cours d'une première étape, on pourrait créer des systèmes internationaux de détection et de surveillance applicables aux maladies transmissibles et aborder les problèmes relatifs aux réactions fâcheuses à certains médicaments et aux contaminants du milieu et l'épidémiologie. Pendant ce temps, le Directeur général et le Conseil exécutif examineraient dans quelles conditions les travaux de recherche médicale actuellement effectués par l'OMS pourraient être pris en charge par un Centre. Les milieux scientifiques de nombreux pays attendent avec impatience les décisions que la Dix-Huitième Assemblée de la Santé est appelée à prendre sur ce point capital de son ordre du jour.

En ce qui concerne les projets de résolution présentés, la délégation de la Finlande estime que le texte contenu dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8 devrait être complété par l'adjonction d'un certain nombre d'amendements d'ordre secondaire. Si les auteurs de ce projet de résolution n'y voient pas d'objections, sa délégation proposera d'y apporter les légers amendements qui suivent¹ :

1. Au deuxième paragraphe du préambule, première et deuxième ligne, ainsi qu'au paragraphe 2 du dispositif, deuxième ligne, supprimer les mots : "du personnel". Au paragraphe 2 du dispositif, deuxième ligne, après le mot "développer", ajouter "les activités et". Le texte devient donc : "... développer les activités et les services de l'OMS ...".

¹ Ces amendements figurent dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 14.

2. Au troisième paragraphe du préambule, deuxième ligne, supprimer le mot "particuliers", et lire "... consacrés à l'étude de grands problèmes de santé ...". Modifier de la même manière le paragraphe 4 du dispositif, quatrième et cinquième ligne.
3. Ajouter au préambule un quatrième paragraphe ainsi conçu : "Estimant que la création éventuelle d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé, suivant les grandes lignes proposées par le Directeur général, appelle un complément d'étude et de discussion,".
4. Au paragraphe 3 du dispositif, deuxième ligne, remplacer "indiqués au paragraphe 2 ci-dessus" par "de la présente résolution". Ce passage devient : "... pour atteindre les objectifs de la présente résolution ...".
5. Au paragraphe 2 du dispositif, première ligne, remplacer "AUTORISE le Directeur général à prendre ..." par "PRIE le Directeur général de prendre ...".

Le Dr ENGEL (Suède) rappelle que sa délégation a fait connaître au cours du débat général l'attitude de son Gouvernement en ce qui concerne le Centre mondial envisagé. Cette attitude se fonde sur les avis des conseillers scientifiques du Gouvernement, qui ont étudié la question longuement et avec beaucoup de soin.

La délégation suédoise approuvera toute mesure destinée à intensifier l'activité de l'Organisation en vue de la promotion et de la coordination de la recherche biomédicale, mais elle estime que le moment n'est pas encore venu de créer un Centre mondial. Il convient d'accorder la priorité aux travaux de recherche de l'OMS en matière d'épidémiologie et de techniques de la communication. La délégation suédoise ne sous-estime pas la valeur et l'intérêt des recherches biomédicales de l'OMS, mais elle est d'avis que le rôle de l'Organisation consiste à inspirer, promouvoir et coordonner, en s'en remettant, pour le travail effectif, aux instituts nationaux qui sont déjà équipés pour étudier les problèmes intéressant l'OMS.

Le Dr Engel déclare, pour terminer, que son pays est disposé à assumer sa part du coût de tout programme complet de recherche et c'est pourquoi sa délégation a présenté, conjointement avec d'autres délégations, le projet commun de résolution contenu dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8.

Le Dr MUNTENDAM (Pays-Bas) rend hommage au Directeur général et à ses collaborateurs pour l'établissement du rapport détaillé sur le projet de création d'un centre mondial de recherche pour la santé. La délégation des Pays-Bas a étudié très soigneusement la documentation relative à ce projet et elle est parvenue à la conclusion que les trois sections de la proposition présentaient toutes des avantages et des inconvénients. Le Gouvernement des Pays-Bas souscrit à l'opinion selon laquelle la lutte contre les maladies et la promotion de la santé doivent être fondées sur la recherche et il pense qu'une coopération internationale est indispensable dans certains domaines. Il approuve donc en principe les propositions soumises par le Directeur général, qui sont de nature à favoriser cette coopération internationale. La délégation des Pays-Bas partage entièrement les vues exprimées dans les trois lettres qu'ont adressées au Directeur général des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS (documents A18/P&B/WP/1-3).

Le Gouvernement des Pays-Bas estime toutefois inopportun que le centre de recherche dont la création est à l'étude soit financé au moyen du budget ordinaire de l'Organisation; dans ce budget, la priorité doit en effet être donnée à des activités telles que la lutte contre les maladies transmissibles. Le Gouvernement des

Pays-Bas se prononcera donc contre toute augmentation du budget à cette fin. Pour des raisons analogues, il ne peut donner son appui à la proposition concernant le financement du Centre par des contributions volontaires.

En conclusion, le Dr Muntendam déclare que la délégation des Pays-Bas, tout en souhaitant encourager les activités de l'Organisation en faveur de la recherche, est opposée à la création d'un centre mondial de recherche pour la santé dans les circonstances actuelles.

Le Dr DE CARVALHO SAMPAIO (Portugal) félicite le Directeur général, le Secrétariat et le Conseil exécutif de l'excellent rapport qui a été présenté sur le projet de centre mondial de recherche pour la santé (Actes officiels No 140, annexe 21).

Bien qu'il soit généralement admis que la recherche scientifique est une condition indispensable du progrès, beaucoup de pays ne lui accordent pas encore l'importance qu'elle mérite; les considérations financières sont évidemment en partie responsables de cette situation.

L'Organisation mondiale de la Santé développe constamment ses services et l'Assemblée mondiale de la Santé l'a toujours encouragée à poursuivre ses efforts d'amélioration. La proposition du Directeur général visant la création d'un centre mondial de recherche pour la santé constitue un exemple de cette politique dynamique et la délégation portugaise estime qu'elle est apparue à un moment opportun dans l'histoire de l'Organisation. Certains ont dit leur crainte que la création du centre ne nuise à la continuation et au développement des activités dans les pays; il semble plutôt, au contraire, que les opérations sur le terrain gagneraient de ce fait en efficacité.

Le point de vue de certaines délégations, selon lequel le projet est trop coûteux pour que leurs gouvernements puissent l'approuver, ne tient pas compte de sa valeur en tant qu'investissement. Il est vrai, sans doute, que si les fonds nécessaires à la création du Centre étaient mis à disposition, les dépenses de fonctionnement ultérieures ne représenteraient pas une charge aussi lourde. On a dit également que le Centre détournerait les chercheurs de travaux importants dans leur propre pays; mais il est notoire que les talents de beaucoup de savants restent inutilisés parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi convenable, et qu'en outre peu de pays en voie de développement sont en mesure d'offrir des postes de chercheurs à leurs spécialistes scientifiques. La délégation portugaise ne pense pas que la création d'un Centre international de Recherche découragerait les activités nationales de recherche dans les pays en voie de développement; il est plus probable qu'elle aurait pour effet d'encourager ces pays à promouvoir la recherche scientifique. Le recrutement du personnel du Centre serait un point d'importance capitale et il faudrait veiller attentivement à ne pas faire une place excessive aux considérations d'ordre politique et géographique. Les principes posés dans le rapport du Directeur général (A18/P&B/9, annexe II, section 3) montrent bien que l'on mettrait tout en oeuvre pour doter le Centre d'un personnel scientifique aussi qualifié que possible.

En conclusion, le Dr Carvalho Sampaio annonce que le Gouvernement du Portugal donne son appui entier au projet de résolution proposé par le Directeur général (document A18/P&B/9, annexe IV), étant convaincu que son adoption sera un enrichissement pour l'Organisation et pour l'humanité.

Le Dr REFSHAUGE (Australie) félicite le Directeur général de l'excellent rapport concernant le projet très important sur lequel portent les délibérations.

Le Directeur général a demandé qu'une décision nette soit prise à ce sujet et il incombe à l'Assemblée de lui faire connaître clairement sa volonté. La délégation de l'Australie a toujours soutenu le progrès de la politique de l'OMS, aussi regrette-t-elle d'avoir à se prononcer contre la proposition visant la création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé sous sa forme actuelle. Elle est un des auteurs du projet de résolution dont le texte figure dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8, et elle souscrit aux amendements proposés par la Finlande. Elle considère que, dans son programme d'activité, l'OMS doit donner la priorité à la mise en place d'une structure sanitaire solide dans tous les pays, et plus particulièrement dans ceux, très nombreux, qui ne disposent pas encore de services de santé modernes, ainsi que l'ont souligné plusieurs délégués à l'Assemblée. Au cours des délibérations sur le budget, plusieurs délégations ont rappelé que l'exécution de certains projets ne pouvait être poursuivie en raison du manque de fonds, et il semble donc inopportun de consacrer des efforts et des capitaux aussi considérables à la création d'un nouveau Centre de Recherche.

L'Australie encourage la recherche médicale et pense que le rôle de l'OMS dans ce domaine est de promouvoir, d'encourager et d'aider les programmes nationaux partout dans le monde, plutôt que de construire un important laboratoire de recherche biomédicale. Le développement des activités de l'Organisation dans le domaine de l'épidémiologie et des sciences de la communication est toutefois souhaitable, puisqu'il renforcera des services essentiels pour la recherche.

Le Dr FERREIRA (Brésil) fait observer que les discussions prolongées qu'a suscitées la proposition à l'étude, non seulement au sein de la présente Commission mais aussi à la Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé et à la trente-cinquième session du Conseil exécutif, sont la preuve de l'importance que les Gouvernements des Etats Membres y attachent. Tous reconnaissent que c'est à l'échelon international, plutôt qu'à l'échelon régional ou national, que la recherche biomédicale pourra être poursuivie dans les meilleures conditions.

Le Directeur général a demandé, à juste titre, que l'Assemblée se prononce nettement sur la suite à donner au projet de création du Centre. La Commission devra donc examiner avec soin le projet de résolution dont elle est saisie avant de décider si les activités de l'Organisation en matière de recherche médicale doivent ou non être orientées dans le sens proposé. Le projet de résolution commun contenu dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8) ne constitue pas nécessairement l'arrêt de mort de la proposition de création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé; moyennant de légères modifications dans son libellé, il pourrait être transformé en une décision donnant un mandat positif au Directeur général.

Le Dr QUIROS SALINAS (Pérou) estime, comme le Directeur général, que le projet de résolution commun paraît sonner le glas de la proposition de création du Centre mondial de Recherche. La délégation péruvienne est, pour sa part, favorable à la création de ce Centre. Le Dr Quiros Salinas est cependant d'avis, comme l'ont dit d'autres délégués, que l'Assemblée doit donner au Directeur général des directives précises.

Le Professeur BABUDIERI (Italie) fait observer que, d'après le débat, les positions des Etats Membres sont nettement divergentes quant à l'opportunité de créer un Centre mondial de Recherche pour la Santé. Cependant, même les pays qui sont défavorables à la proposition du Directeur général reconnaissent que l'action de l'OMS doit être orientée systématiquement vers la promotion des recherches sur les problèmes de santé. De nombreux Etats Membres, tout en estimant que la création de ce centre de recherche serait prématurée dans les circonstances actuelles, voudraient que l'on développe les services de l'OMS dans le domaine de l'épidémiologie et celui des sciences de la communication.

La délégation italienne estime que la proposition ne devrait pas être abandonnée et elle espère que le Conseil exécutif pourra en reprendre l'examen à sa prochaine session. Elle appuie le projet conjoint de résolution qui figure dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8, mais elle suggère les amendements ci-après¹ :

1) Remplacer le deuxième et le troisième paragraphe du préambule par le texte suivant :

"Reconnaissant la nécessité d'un développement planifié des activités de l'OMS pour la promotion, la coordination et le soutien de la recherche médicale et la formation de chercheurs relativement aux grands problèmes de santé mondiaux, et

Considérant que ces activités - en particulier dans les domaines de l'épidémiologie et de l'application des sciences de la communication et des calculatrices aux problèmes sanitaires et biomédicaux, y compris l'analyse, l'exploitation et l'échange d'informations sanitaires et biomédicales - pourraient être exercées dans les meilleures conditions au moyen d'un programme de recherche à orientation mondiale, impliquant une collaboration avec des institutions régionales et nationales, et placé dans un cadre administratif approprié qui permettrait d'assurer l'efficacité et la qualité scientifiques requises;"

¹ Le texte du projet de résolution modifié par la délégation de l'Italie a été distribué sous la cote A18/P&B/Conf. Doc. No 15.

et

2) Modifier comme suit le deuxième paragraphe du dispositif :

" 2. AUTORISE le Directeur général à prendre les mesures nécessaires pour développer les activités et services de recherche de l'OMS qui intéressent l'épidémiologie, l'application des sciences de la communication et des calculatrices et le système de centres de référence; "

Le Dr SCHINDL (Autriche) déclare que son pays est prêt à soutenir toute action d'urgence propre à aider les pays en voie de développement, même s'il doit en résulter une augmentation du budget; mais en dehors de ces activités prioritaires en faveur des pays en voie de développement, toute proposition tendant à amplifier le programme doit être très soigneusement examinée. Il y a lieu, sans aucun doute, d'envisager un programme plus important dans le domaine de l'épidémiologie et de l'application des nouvelles techniques de communication, et des moyens suffisants doivent être prévus à cet effet dans le budget de 1967. Le Dr Schindl estime toutefois que ces activités relèvent de la recherche appliquée; or le problème est de savoir si l'OMS doit normalement entreprendre des travaux de recherche fondamentale, par exemple en biologie moléculaire. Le Centre de Recherche sur le Cancer dont il est question dans le document A18/P&B/11, exigera davantage qu'une participation nationale; il travaillera sous l'égide de l'OMS, mais il sera financé par des contributions spéciales des pays participants, et non pas au moyen du budget ordinaire de l'OMS.

La délégation autrichienne appuie le projet de résolution présenté dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8.

Le Dr SUBANDRIO (Indonésie) a écouté avec intérêt les vues exprimées par les orateurs précédents et a dûment étudié la proposition, faite par le Directeur

général, de créer un Centre mondial de Recherche pour la Santé. Contrairement à ce qui est affirmé à la page 2 de l'annexe III du document A18/P&B/9, elle ne pense pas que l'écart entre les conditions sanitaires des pays en voie de développement et celles des pays développés puisse être réduit par la création d'un unique Centre mondial de Recherche pour la Santé. Un petit nombre de savants travaillant dans un seul centre ne pourrait pas s'occuper des conditions sanitaires si diverses qui se rencontrent dans le monde. C'est plusieurs centres qu'il faudrait créer pour répondre aux besoins de tous les pays du monde.

Le principal souci de plus des deux tiers de la population du globe est de voir les maladies transmissibles maîtrisées ou éliminées, et, dans son rapport annuel, le Directeur général a souligné que la tâche principale de l'OMS était toujours de combattre les maladies transmissibles et d'en réaliser l'éradication. Le paragraphe 6 du dispositif de la résolution sur le programme d'éradication de la variole (A18/P&B/Conf. Doc. No 10), adopté à la séance précédente, prie le Directeur général de rechercher à nouveau les soutiens financiers et autres qui sont indispensables pour réaliser l'éradication de la variole dans le monde. Il est beaucoup plus important de financer un programme de ce genre, susceptible de sauver nombre de vies humaines, que la création d'un centre unique de recherche pour la santé.

L'opinion émise par le délégué de l'Australie sur le projet de résolution distribué sous la cote A18/P&B/Conf. Doc. No 8 a vivement intéressé le Dr Subandrio qui estime, elle aussi, que la mise sur pied de plusieurs centres répondrait aux objectifs principaux de l'Organisation; ces centres permettraient de résoudre, par exemple, les problèmes rencontrés par les nombreux pays qui désirent assurer le contrôle de la qualité des préparations pharmaceutiques importées. Le Dr Subandrio approuve l'esprit dont s'inspire le projet de résolution contenu dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8.

Le Dr OZAKI (Japon) rappelle qu'à la précédente Assemblée, sa délégation avait formulé des réserves quant à l'opportunité de créer un vaste Centre mondial de Recherche pour la Santé. Il se félicite de voir que le Centre tel qu'il est actuellement proposé est beaucoup plus modeste que celui dont il avait été question au début.

Lors du débat sur le niveau du budget pour 1966, la délégation japonaise a indiqué qu'à son avis il fallait éviter d'élargir la structure de l'Organisation au-delà des limites du strict nécessaire et renoncer à entreprendre de nouveaux projets de grande envergure tant que les projets urgents et prioritaires ne seraient pas achevés ou sur le point de l'être. Dans ces conditions, elle ne peut appuyer la proposition tendant à créer un Centre mondial de recherche pour la santé. Le Dr Ozaki se rend parfaitement compte qu'il est important et urgent de renforcer les services de l'Organisation dans le domaine de l'épidémiologie et de la science des communications, mais il est opposé, au stade actuel, à l'établissement d'un institut mondial de recherche biomédicale. La délégation japonaise votera donc pour le projet de résolution qui fait l'objet du document A18/P&B/Conf. Doc. No 8.

Le Professeur AUJALEU (France) explique que la position de sa délégation ne diffère pas sensiblement de celle qu'il a exposée à la trente-cinquième session du Conseil exécutif et à la Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Il se bornera donc à des remarques d'ordre général, technique et financier.

Sur le plan général, il pense que les activités de recherche de l'Organisation méritent un examen attentif et qu'il ne faut pas se décider à la légère. Le projet soumis à la Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé représente un grand progrès par rapport au texte de l'année précédente. La recherche est absolument indispensable à

l'Organisation, mais la place à lui donner doit être telle qu'un équilibre raisonnable soit assuré entre les activités de recherche et l'ensemble des autres activités de l'Organisation. Par ailleurs, l'OMS devrait s'occuper des problèmes qu'il est difficile de résoudre sur le plan national ou régional. Ses activités de recherche devraient s'étendre progressivement et ne pas être trop considérables au départ; elles pourraient remplacer peu à peu, sans augmentation sensible des dépenses, les projets menés à leur terme.

Sur le plan technique, le Professeur Aujaleu a défini la position de sa délégation et sa propre position à la Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé et au Conseil exécutif. Les propositions du Directeur général comprennent trois activités principales : un centre de communications, qui s'occuperait de la technique et des méthodes applicables à la communication, une division de l'épidémiologie, et un laboratoire international. La délégation française est favorable à l'idée de créer un centre de communications, car l'OMS est seule à pouvoir réaliser ce travail. Elle accepte également la création d'une division de l'épidémiologie, qui serait mieux placée que tout autre organe pour étudier la méthodologie de l'épidémiologie. Par contre, elle est absolument opposée à l'établissement d'un laboratoire international. Les savants qu'elle a consultés estiment qu'il serait bien préférable de consacrer les sommes prévues pour un laboratoire international aux laboratoires nationaux les plus aptes à poursuivre les recherches qu'on veut développer. C'est pourquoi une division de la recherche biomédicale ne devrait pas figurer parmi les activités de l'Organisation.

Le Directeur général a proposé trois moyens de financer les activités de recherche de l'Organisation, la troisième solution consistant à le faire au moyen du budget ordinaire. La délégation française ne pense pas qu'il soit possible de demander aux Membres de l'Organisation de contribuer par le budget ordinaire à toutes les recherches importantes qui seraient entreprises par l'OMS. Certes, la recherche est essentielle pour le monde entier, mais si son intérêt est évident pour les médecins, il l'est moins pour les financiers dont dépendent, en dernier ressort, les décisions budgétaires. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation française, cette formule ne devrait pas être retenue.

Le premier système envisagé par le Directeur général consiste à établir une contribution pour chaque Membre, conformément au barème des Nations Unies, puis à réduire cette contribution pour un certain nombre de Membres. Il paraît d'une légalité douteuse. Bien sûr, il y a eu un précédent lorsqu'on a lancé la campagne d'éradication du paludisme mais, à cette époque, le Professeur Aujaleu avait déjà déclaré, au nom de la délégation française, qu'il avait les doutes les plus sérieux sur la légalité de cette mesure et sur sa conformité avec la Constitution. L'article 56 de la Constitution parle d'un barème au singulier, et non au pluriel. Il ne semble donc pas que l'Organisation ait le droit d'adopter plusieurs barèmes sans modifier ce texte fondamental.

Reste donc la deuxième proposition du Directeur général, selon laquelle un certain nombre de pays accepteraient de verser une contribution bénévole et s'engageraient à le faire. C'est elle qui paraît la plus judicieuse.

Quant aux projets de résolution qui ont été déposés, la délégation française adoptera à leur égard une position conforme aux vues qu'elle vient de présenter.

Le Dr ARREAZA GUZMAN (Venezuela) remercie le Directeur général et le Conseil exécutif de la documentation qu'ils ont soumise aux délégations sur la question à l'ordre du jour. Le délégué vénézuélien part du principe que l'essentiel est de renforcer les centres de recherche régionaux. L'OMS peut certainement rendre de grands services en centralisant des renseignements, mais elle devrait s'attacher essentiellement à développer et à intensifier les activités des centres régionaux. La délégation vénézuélienne ne peut donc approuver la proposition visant la création d'un Centre mondial de Recherche pour la Santé.

Le Dr. RAO (Inde) constate que tous s'accordent à reconnaître la nécessité de la recherche. Une fois ce principe admis, il convient d'examiner les services existants. Il y a des laboratoires nationaux et régionaux, et l'OMS encourage et coordonne déjà des recherches médicales; en outre, elle organise des investigations que plusieurs laboratoires effectuent de concert. Il est vrai qu'il existe un grand écart entre les pays développés et les pays en voie de développement et que les maladies transmissibles figurent parmi les principaux problèmes de ce dernier groupe de pays. Si désireux qu'ils soient de participer à la recherche médicale, fondamentale ou appliquée, les pays en voie de développement ne pourraient pas, économiquement parlant, participer au financement du centre proposé.

Cette institution coûterait près de \$144 millions pendant les dix années à venir, non compris, semble-t-il, le coût des bâtiments, qui seraient offerts, avec le terrain, par le pays-hôte. Toute activité de recherche exige des bâtiments, du personnel et du matériel. Si l'on considère qu'à l'heure actuelle un certain nombre de laboratoires de recherche manquent de fonds et d'équipement, on voit mal comment un projet gigantesque,

concentrant toutes ses activités en un même point, pourrait apporter une contribution matérielle intéressante au monde entier. Certaines des activités prévues pourraient effectivement être confiées à un centre unique, mais les travaux sur l'épidémiologie et la médecine tropicale devraient être effectués dans telle région ou tel pays où se posent les problèmes en question.

Le but final de la recherche médicale est de créer les meilleures conditions de santé possible pour toutes les populations et de résoudre les problèmes de tous les pays. Le Gouvernement indien pense que la formation et l'emploi de chercheurs devraient être une considération de premier plan. Les travaux de recherche qu'il est proposé de confier au centre pourraient se faire dans les centres existants. Le Dr Rao appuie l'amendement déposé par le délégué de la Finlande, sous réserve qu'il soit accepté par les auteurs du projet de résolution figurant dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8.

Le Dr EVANG (Norvège) a été légèrement surpris par le projet de résolution contenu dans le document A18/P&B/Conf. Doc. No 8. En effet, ce texte offre un contraste frappant avec la résolution adoptée par le Conseil exécutif, organe qui relève de l'Assemblée, et il est beaucoup plus négatif que toutes les autres résolutions adoptées sur la même question. En outre, il ne semble pas suivre les traditions et usages de l'Assemblée de la Santé et le Dr Evang se demande même s'il est conforme à la Constitution de l'Organisation. Il approuve les vues exprimées par bon nombre de délégations, mais il aimerait appeler l'attention de la Commission sur quelques points mal compris.

Certains délégués semblent penser que le centre proposé serait une institution énorme, qui absorberait les instituts de recherche existant ailleurs dans le monde. En

fait, c'est précisément du contraire qu'il s'agit : le centre proposé stimulerait les recherches entreprises sur le plan national et régional en renforçant les équipes de chercheurs, en coordonnant les activités et en formant des spécialistes. Le délégué de la Norvège ne critique pas les grandes puissances scientifiques si elles estiment devoir assurer par elles-mêmes des recherches très étendues, et il n'est pas surpris non plus qu'elles s'efforcent d'enterrer la proposition de création du centre. Ce qui l'étonne, par contre, c'est que d'autres délégations adoptent la même attitude. Il a récemment visité le Centre européen de Recherches nucléaires (CERN) où on lui a dit que les petits pays apportaient au Centre une contribution plus importante que les grandes puissances. La Norvège, quant à elle, n'aurait certainement jamais pu atteindre le niveau où elle se trouve actuellement en matière de recherche nucléaire sans l'assistance du CERN.

La déléguée de l'Indonésie a demandé pourquoi il faudrait dépenser de l'argent à faire des recherches alors que d'autres projets semblent mériter un degré plus élevé de priorité. Pour le Dr Evang, on pourrait comparer les rapports entre recherche et action pratique à la relation entre médecine préventive et curative. A l'heure actuelle, on aime à parler de bienfait de la médecine préventive mais on gaspille des millions de dollars, dans bien des pays, parce qu'on connaît mal les problèmes auxquels on s'attaque. Un centre de recherche pourrait fournir les renseignements nécessaires; aussi faut-il espérer que les pays en voie de développement verront dans le centre proposé un moyen de plus de combattre la maladie.

Revenant à la remarque qu'il a faite au sujet d'une incompatibilité éventuelle entre le projet de résolution et les termes de la Constitution, le Dr Evang demande au Directeur général s'il juge indispensable le deuxième alinéa du préambule. Pour la

délégation norvégienne, il est tout à fait superflu puisque les domaines mentionnés sont déjà du ressort du Directeur général en vertu de la Constitution. Le troisième alinéa du préambule appelle encore plus de réserve, puisqu'il affirme que "la meilleure manière de développer les centres de recherche exigeant une participation débordant le cadre national" - il s'agit donc des problèmes d'intérêt international - "consisterait à ce que les centres fonctionnent en association étroite avec l'Organisation, mais soient financés et exploités à l'échelon national ou régional par les pays qui portent un intérêt particulier à ces problèmes". En effet, il ne reviendrait pas seulement à abandonner l'idée de créer le centre prévu, mais on peut en outre se demander s'il est compatible avec l'article 2 n) de la Constitution. Aux termes de cet article, l'une des fonctions de l'Organisation est de "stimuler et guider la recherche dans le domaine de la santé" : il s'agit d'une obligation distincte de celle de coordonner les recherches, qui est mentionnée par ailleurs. Pour le Dr Evang, la seule interprétation qu'on puisse donner de l'article 2 n) est que, dans le cas de certains problèmes, l'OMS doit entreprendre des travaux de recherche.

Il est intéressant de suivre le développement progressif des fonctions de l'Organisation qui, au début, n'était que le prolongement de l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations. La question de savoir si l'OMS devrait entreprendre des recherches avait été soulevée antérieurement, mais la discussion en avait été ajournée parce que de nombreux pays estimaient d'autres projets plus urgents. Le Directeur général se contente de dire à l'Assemblée de la Santé qu'il a besoin d'un institut de recherche. Il demande l'autorisation de faire le premier pas sur cette voie et essaie d'obtenir

qu'on ne l'empêche pas de prendre les mesures qui pourraient se révéler nécessaires par la suite. Le projet de résolution, s'il est adopté, découragera les savants que le centre aurait pu intéresser et ne permettra donc même pas au Directeur général de faire le premier pas. Celui-ci demande qu'on le soutienne et qu'on lui accorde des moyens financiers. Est-il jamais arrivé que le Directeur général demande des crédits sans pouvoir les utiliser à bon escient ou l'a-t-on jamais vu se lancer dans un projet si hâtivement que celui-ci fasse long feu ? Pour sa part, la délégation norvégienne appuie sans réserve la proposition du Directeur général.

La séance est levée à 12 h.30.